



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Police cantonale POL
Kantonspolizei POL

POLICE CANTONALE FRIBOURG

Statistiques annuelles 2016

Circulation routière

**Accidents de la circulation
Alcool et drogues
Contrôles de vitesse
Amendes d'ordre
Conduites sans autorisation
Saisies du permis de conduire
Divers**

Utilisation autorisée sous
condition d'indication de la source

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	En un coup d'œil	4
2.1.	Chiffres-clés	4
3.	Accidents de la circulation.....	5
3.1.	Statistique générale	5
3.2.	Tendance	6
3.3.	Accidents mortels	7
3.4.	Accidents avec piétons et 2-roues.....	7
4.	Incapacité de conduire	10
4.1.	Alcool au volant	10
4.2.	Drogues au volant.....	11
4.3.	Alcool et drogues au volant selon l'heure	12
5.	Contrôles de vitesse	13
5.1.	Statistique générale	13
5.2.	Vitesses maximales enregistrées (km/h).....	14
5.3.	Délits de "chauffards"	15
6.	Amendes d'ordre (AO).....	16
6.1.	Statistique générale	16
6.2.	Amendes d'ordre "circulation".....	16
7.	Conduites sans autorisation.....	17
7.1.	Conduites sans permis et sous retrait du permis de conduire	17
7.2.	Conduite sans permis selon âge des conducteurs.....	17
8.	Saisies provisoires du permis de conduire	19
8.1.	Saisies pour incapacité de conduire (alcool, drogues, médicaments)	19
8.2.	Saisies pour d'autres motifs.....	19
9.	Divers	20
9.1.	Education routière.....	20
9.2.	Trafic poids lourds et cars.....	20



1 Introduction

Dans le canton de Fribourg, la sécurité routière est assurée principalement par les agents de la Gendarmerie de la Police cantonale. Ils effectuent des surveillances préventives et procèdent aux contrôles et aux constats d'accidents de la circulation sur les 84 km d'autoroutes (N1 et N12) et sur les 4'562 km du réseau routier cantonal et communal.

Dans les communes disposant d'une délégation du Conseil d'Etat, les agents communaux peuvent délivrer des amendes d'ordre, notamment en matière d'infractions au stationnement. Ces agents communaux collaborent activement avec la Police cantonale lors des campagnes de prévention.

Conformément à l'ordonnance sur le contrôle de la circulation routière (OCCR), les policiers agissent de manière à aider et à sensibiliser les usagers de la route, empêchent les conducteurs de commettre des infractions et dénoncent les contrevenants. Les contrôles doivent être concentrés sur les comportements qui compromettent la sécurité et sur les endroits dangereux. Ils se font par sondages, de manière systématique ou dans le cadre d'opérations d'envergure.

Pour réaliser leurs tâches, les gendarmes des sections de police mobile (police-secours) et de police de proximité peuvent compter sur le soutien de la Police de la circulation et de la navigation (Polci). Cette entité spécialisée est composée de trois sections: la section Investigations Techniques et Contrôles (groupe OTR, groupe radar et groupe technique accidents), la section Analyse, Prévention et Education routière et la Police du lac. La Polci représente le centre de compétence en matière de sécurité routière pour le canton de Fribourg.

Pour la mise sur pied d'actions préventives, la Police cantonale fait régulièrement appel à des partenaires fournissant des prestations techniques, administratives ou financières, permettant d'améliorer la sécurité routière. Dans ce cadre, l'Office de la circulation et de la navigation (OCN), la section fribourgeoise du TCS, et le Bureau de prévention des accidents (BPA) sont des appuis fidèles et incontournables.

Pour le bon entretien des routes et la suppression des points noirs, nous pouvons compter sur le précieux travail du personnel du Service des ponts et chaussées (SPC), du Service de la Mobilité (SMo) et des communes.

Les bases légales qui régissent les règles de la circulation routière ont indubitablement un effet positif sur la sécurité routière. Elles sont, pour la grande majorité, édictées par les instances fédérales.

Toutefois, l'action seule de la police et des autres acteurs étatiques ou privés ne suffit pas pour faire diminuer encore de manière importante le nombre de victimes sur nos routes.

Le partenaire le plus important pour arriver au "zéro mort" est **le citoyen**. Cet usager de la route, qu'il soit automobiliste, motard, piéton ou cycliste, est la personne-clé. Il doit en prendre conscience et se comporter de manière adéquate sur les routes.

En toute situation, il s'agit de rester cool, de partager la route et de respecter les règles !

2 En un coup d'œil

2.1 Chiffres-clés

	2014	2015	2016	↓↑
Population	297'622	303'337	307'461	↗
Parc automobile (sans les remorques)	231'125	237'203	242'927	↗
Accidents avec dégâts matériels	879	857	788	↘
Accidents avec blessés	542	535	563	↗
Personnes décédées sur les routes	9	6	7	↗
Conduites en état d'ébriété ($\geq 0,25$ mg/l / $\geq 0,50\text{‰}$)	933	887	886	→
Infractions "radar" enregistrées	69'426	66'961	75'273	↗
Saisies provisoires du permis de conduire	993	888	847	↘

© 2017 Pol cant FR



3 Accidents de la circulation

3.1 Statistique générale

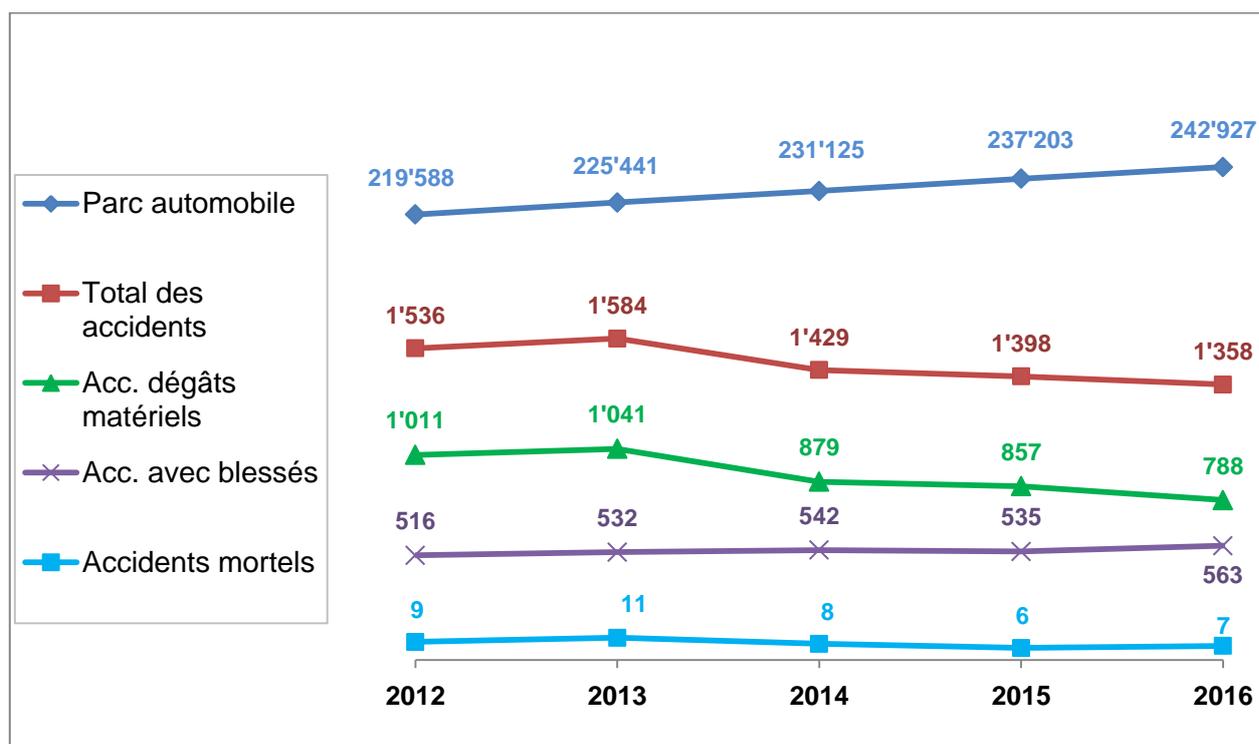
Un cahier "accidents de la circulation" détaillé est disponible sur le [site internet de la Police cantonale](#).

3.1.1 Accidents avec dégâts matériels, blessés et personnes décédées

	2014	2015	2016	↓↑
Total des accidents	1'429	1'398	1'358	↓
Accidents avec dégâts matériels	879	857	788	↓
Accidents avec blessés	542	535	563	↗
Nombre de personnes blessées	701	689	744	↗
- blessés légers	550	564	629	↗
- blessés graves	151	125	115	↓
Accidents mortels	8	6	7	↗
Nombre de personnes décédées	9	6	7	↗

© 2017 Pol cant FR

3.1.2 Evolution



© 2017 Pol cant FR

3.2 Tendance

3.2.1 Moyenne sur dix ans des personnes blessées ou décédées



© 2017 Pol cant FR

3.2.2 Accidents selon lieux

	2014	2015	2016	↕↗
En localité	57%	59%	58%	↘
Hors localité	31%	31%	30%	↘
Sur autoroute	12%	10%	12%	↗

© 2017 Pol cant FR

3.2.3 Accidents selon causes

	2014	2015	2016	↕↗
Non-respect de la priorité	278	297	281	↘
Vitesse inadaptée	352	281	329	↗
Etat du conducteur (alcool, fatigue, drogue,...)	312	296	310	↗

© 2017 Pol cant FR

3.3 Accidents mortels

3.3.1 Conducteurs, passagers et piétons décédés

	2014	2015	2016	↓↑
Total	9	6	7	↗
Conducteurs	5	2	4	↗
Passagers	1	2	0	↘
Piétons	3	2	3	↗

© 2017 Pol cant FR

3.3.2 Selon lieux

	2014	2015	2016	↓↑
Hors localité	4	3	3	→
En localité	4	3	3	→
Sur autoroute	1	0	1	↗

© 2017 Pol cant FR

3.4 Accidents avec piétons et 2-roues

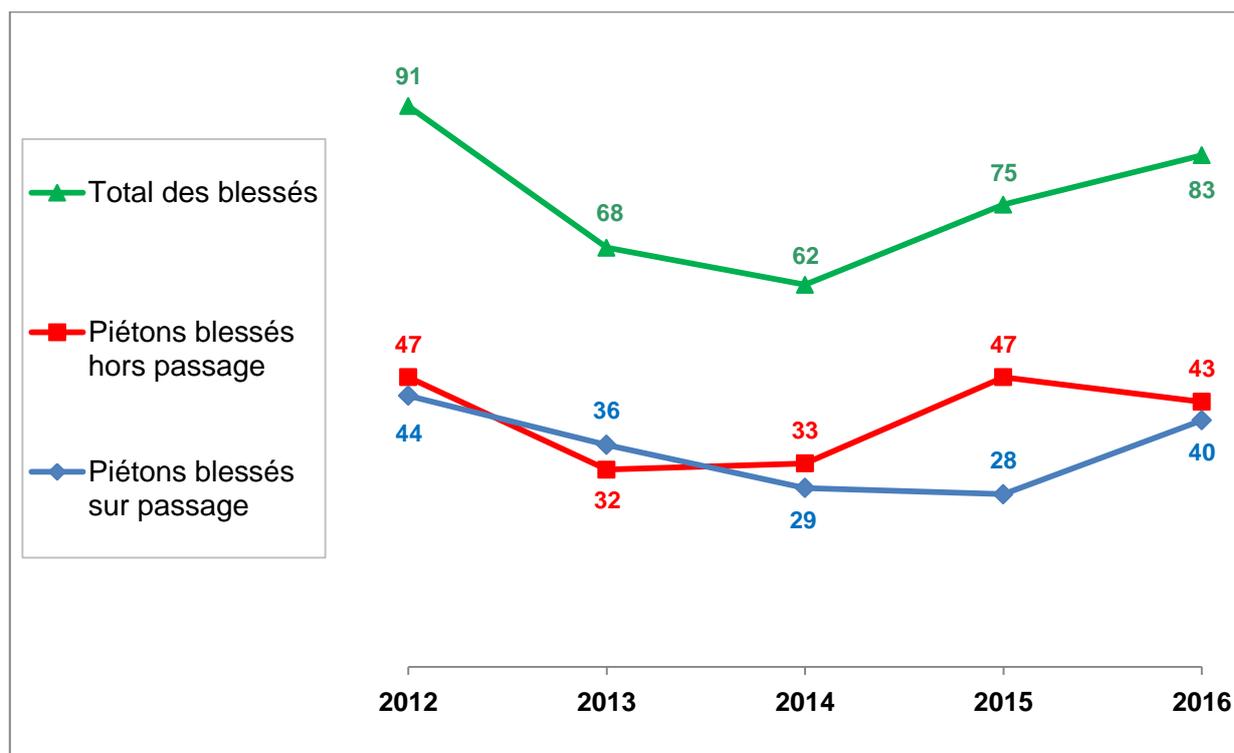
3.4.1 Accidents avec piétons

Sont considérés comme piétons: les piétons et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules (EAV) tels que les trottinettes, les planches et patins à roulettes, les vélos d'enfants,...

	2014	2015	2016	↓↑
Total des accidents avec piétons (+ EAV)	64	72	89	↗
Total des victimes	65	77	86	↗
- dont enfants (< 15 ans)	11	13	22	↗
- dont "seniors" (≥ 65 ans)	13	18	15	↘
Nombre de piétons blessés	62	75	83	↗
Nombre de piétons décédés	3	2	3	↗

© 2017 Pol cant FR

3.4.2 Evolution des piétons blessés hors et sur passage pour piétons



© 2017 Pol cant FR

3.4.3 Accidents avec motocycles

Sont considérés comme motocycles: les motocycles de "grosse cylindrée" et les 2-roues de type "scooters" (le terme "scooter" n'est pas défini dans le droit suisse).

Pour différencier les deux catégories, nous avons opté pour la méthodologie suivante:

"Scooters": motocycles ≤ 125 cm³ et ≤ 11 kW, permis de conduire cat. A1.

Motocycles: motocycles > 125 cm³ et > 11 kW, permis de conduire cat. A.

	2014	2015	2016	↓↑
Total accidents avec motocycles	145	122	124	↗
- dont avec motocycles	64	57	60	↗
- dont avec "scooters"	81	65	64	→
Nombre de motards et passagers blessés	118	110	118	↗
Nombre de motards et passagers décédés	2	1	1	→

© 2017 Pol cant FR



3.4.4 Accidents avec cycles

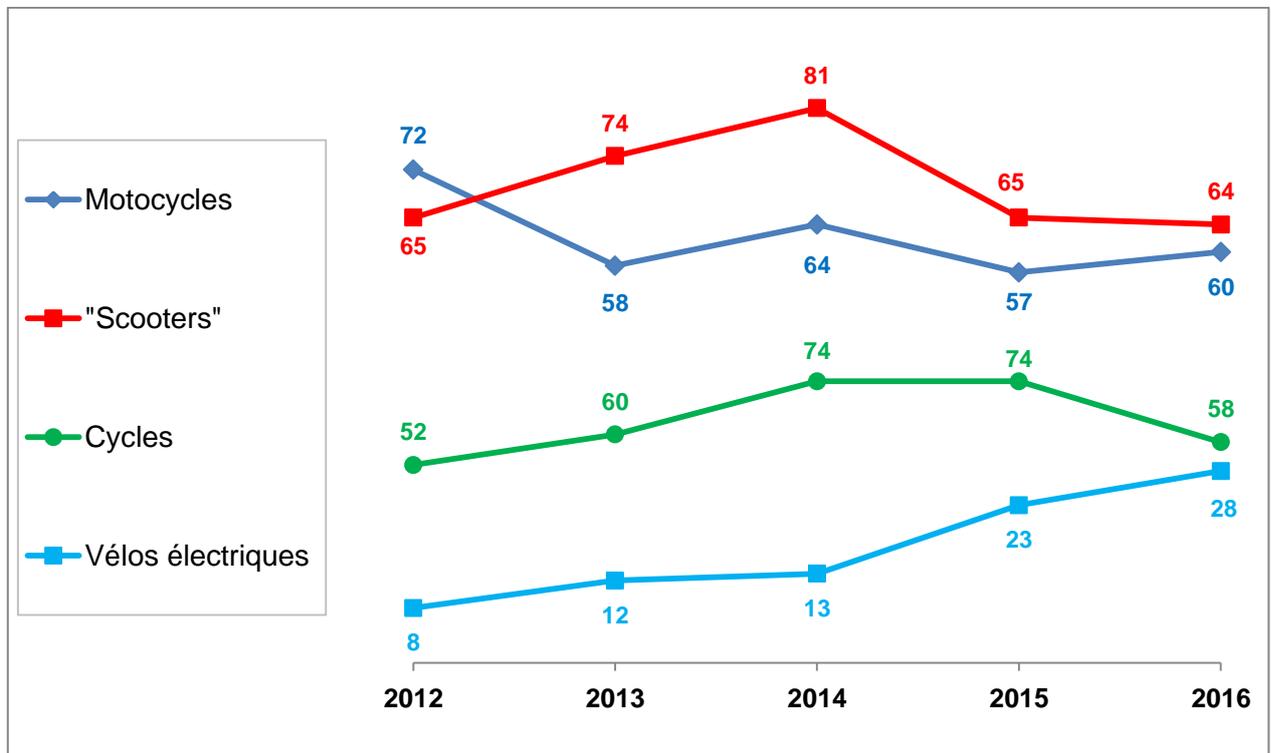
Sont considérés comme cycles: les cycles et les vélos électriques (le terme "vélo électrique" n'est pas défini dans le droit suisse; ce véhicule est assimilé au cyclomoteur).

Les cyclomotoristes doivent toutefois se conformer aux prescriptions concernant les cyclistes.

	2014	2015	2016	↓↑
Total accidents avec cycles	87	97	86	↓
- dont avec cycles	74	74	58	↓
- dont avec vélos électriques	13	23	28	↗
Nombre de cyclistes blessés	79	90	77	↓
Nombre de cyclistes décédés	1	0	1	↗

© 2017 Pol cant FR

3.4.5 Evolution accidents de 2-roues



© 2017 Pol cant FR

4 Incapacité de conduire

4.1 Alcool au volant

Tout conducteur de véhicule doit s'attendre à un contrôle de sa capacité de conduire, en tout temps et sans indices d'ébriété. Lors d'un accident de la circulation, tous les participants sont, en principe, soumis à un contrôle de l'air expiré.

Les diverses limites légales en matière d'alcool au volant sont les suivantes:

- interdiction de conduire sous l'influence de l'alcool (élèves conducteurs et accompagnants, conducteurs avec permis à l'essai, chauffeurs professionnels,... : [Art. 2a OCR](#)):
0,05 mg/l / 0,10 pour mille (‰)
- conduite en état d'ébriété (taux non qualifié): **0,25 mg/l / 0,50** pour mille (‰)
- conduite en état d'ébriété (taux qualifié): **0,40 mg/l / 0,80** pour mille (‰)
- expertise médicale concernant l'aptitude à la conduite: **0,80 mg/l / 1,60** pour mille (‰)

Unités de mesure: air expiré (éthylotest/éthylomètre) en mg/l / prise de sang en pour mille (‰)
(Pour en savoir plus: [Alcool au volant – ce qu'il faut savoir !](#) sur le site internet de l'OCN).

4.1.1 Conducteurs interceptés lors d'un contrôle

	2014	2015	2016	↓↑
Total des "ivresses"	805	755	757	→
- en état d'ébriété qualifiée	492	442	427	↓
- en état d'ébriété non qualifiée	274	280	292	↗
- sous l'influence de l'alcool	39	33	38	↗

© 2017 Pol cant FR

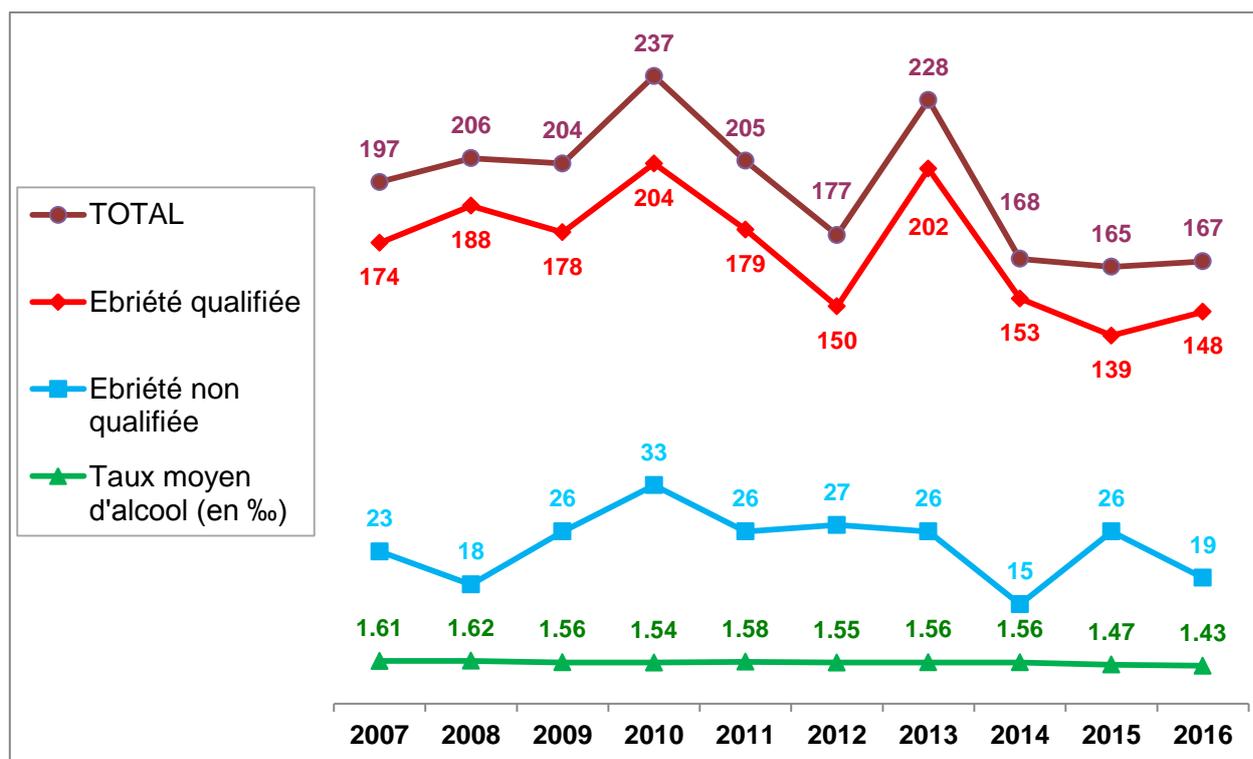
4.1.2 Plus hauts taux d'alcoolémie

Pour obtenir le résultat en mg/l, il faut diviser par deux le résultat en pour mille (‰).

	2014	2015	2016	↓↑
Homme: lors d'un contrôle	3,16‰	3,06‰	3,26‰	↗
Homme: lors d'un accident	3,06‰	2,86‰	3,16‰	↗
Femme: lors d'un contrôle	2,72‰	2,73‰	2,50‰	↓
Femme: lors d'un accident	2,70‰	2,70‰	2,92‰	↗

© 2017 Pol cant FR

4.1.3 Conducteurs en état d'ébriété impliqués dans un accident



© 2017 Pol cant FR

4.2 Drogues au volant

4.2.1 Procédures ouvertes pour conduite sous l'influence de drogues

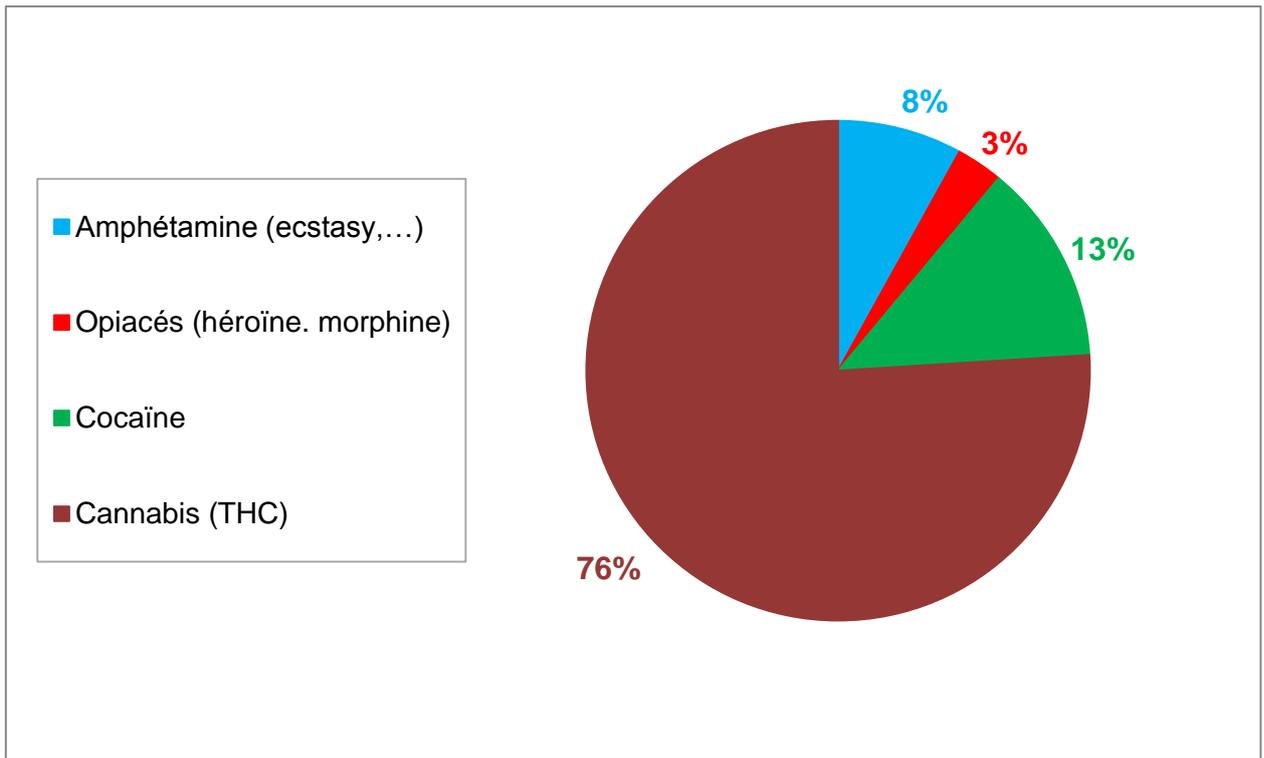
Le conducteur peut être soumis à un test salivaire et faire l'objet d'un prélèvement sanguin, s'il présente des indices laissant présumer une incapacité de conduire due à la consommation de drogues et/ou de médicaments ([Addiction Suisse – infos drogues](#)).

	2014	2015	2016	↕↗
Total des procédures	375	323	316	↘
- lors d'un contrôle	317	280	254	↘
- lors d'un accident	58	43	62	↗

© 2017 Pol cant FR



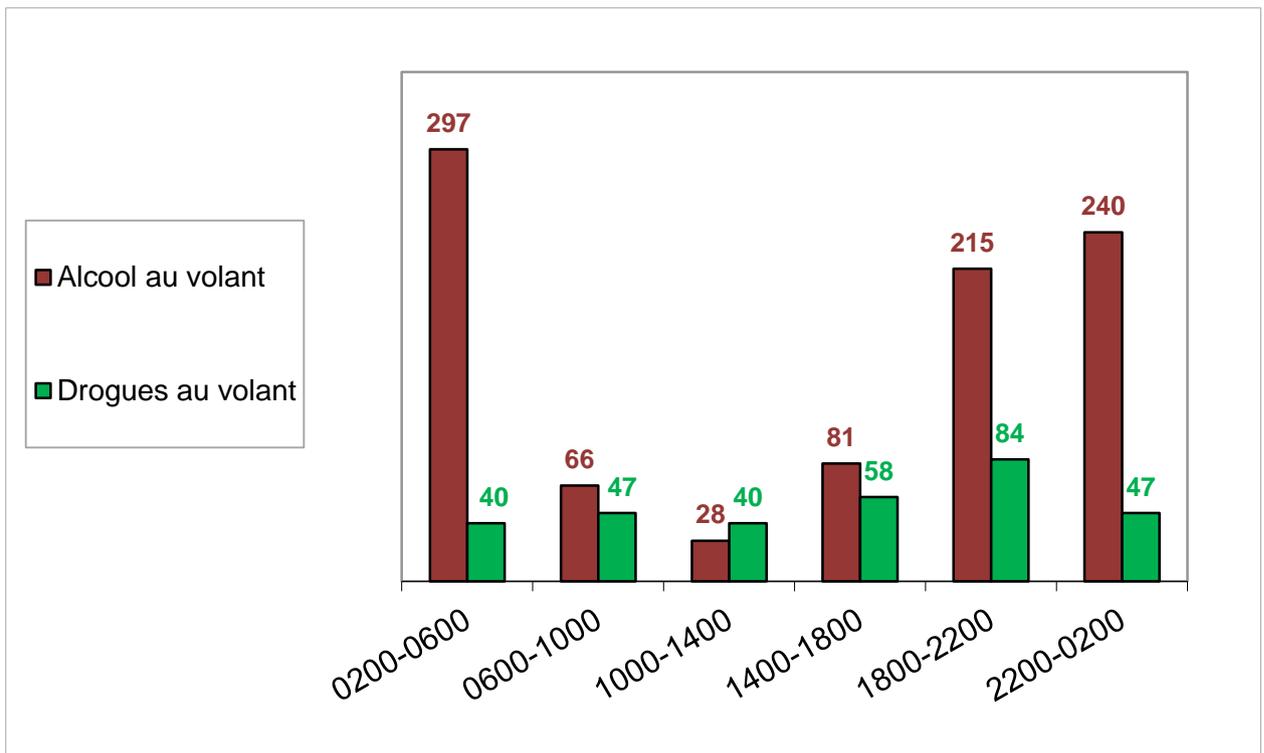
4.2.2 Drogues détectées



© 2017 Pol cant FR

4.3 Alcool et drogues au volant selon l'heure

Conducteurs interceptés lors d'un contrôle ou impliqués dans un accident de la circulation



© 2017 Pol cant FR

5 Contrôles de vitesse

5.1 Statistique générale

5.1.1 Total des contrôles

Les contrôles de vitesse sont effectués sur des tronçons accidentogènes ou dangereux (chantiers, en localité, aux abords des passages pour piétons,...), sur demande de citoyens, des autorités communales ou de manière ciblée (effort Rentrée scolaire, lutte contre les chauffards,...).

	2014	2015	2016	↓↑
Dépassements de la vitesse autorisée enregistrés	69'426	66'961	75'273	↗
- dont véhicules immatriculés à l'étranger (nombre)	15'824	14'887	16'620	↗
- dont véhicules immatriculés à l'étranger (en %)	23%	22%	22%	→

© 2017 Pol cant FR

5.1.2 Contrôles avec radars fixes

Quatre radars fixes fonctionnant 24h/24h sont installés sur les autoroutes N1 et N12.

	2014	2015	2016	↓↑
Dépassements de la vitesse autorisée enregistrés	39'308	36'179	43'072	↗
- dont sur autoroute N12	9'806	9'568	10'753	↗
- dont sur autoroute N1	29'502	26'611	32'319	↗

© 2017 Pol cant FR

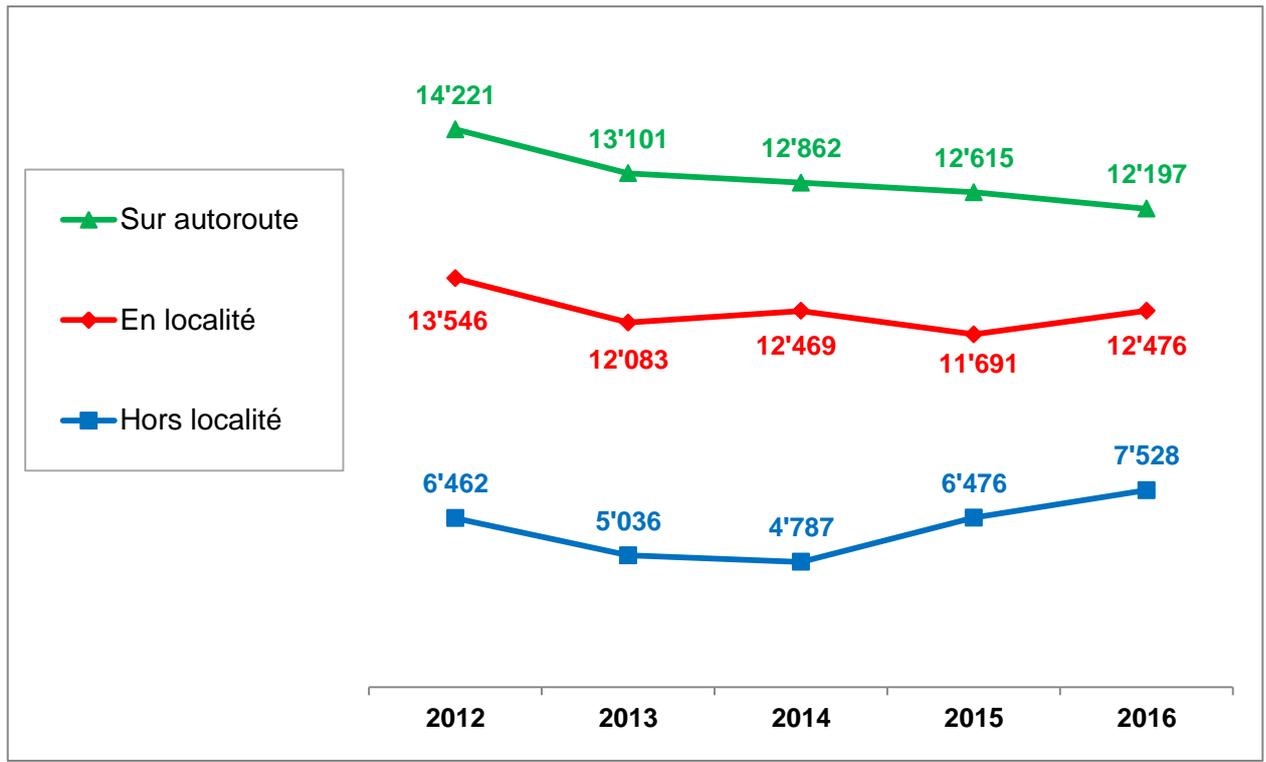
5.1.3 Contrôles avec radars mobiles

La Police cantonale dispose de trois radars mobiles embarqués dans des véhicules et d'un appareil laser portatif.

	2014	2015	2016	↓↑
Nombre de contrôles	1'512	1'383	1'319	↘
Durée (en heures)	2'334	2'170	2'104	↘
Véhicules contrôlés	755'136	778'024	768'424	↘
Dépassements de la vitesse autorisée enregistrés	30'118	30'782	32'201	↗
Taux de dépassements en %	3,99	3,96	4,19	↗

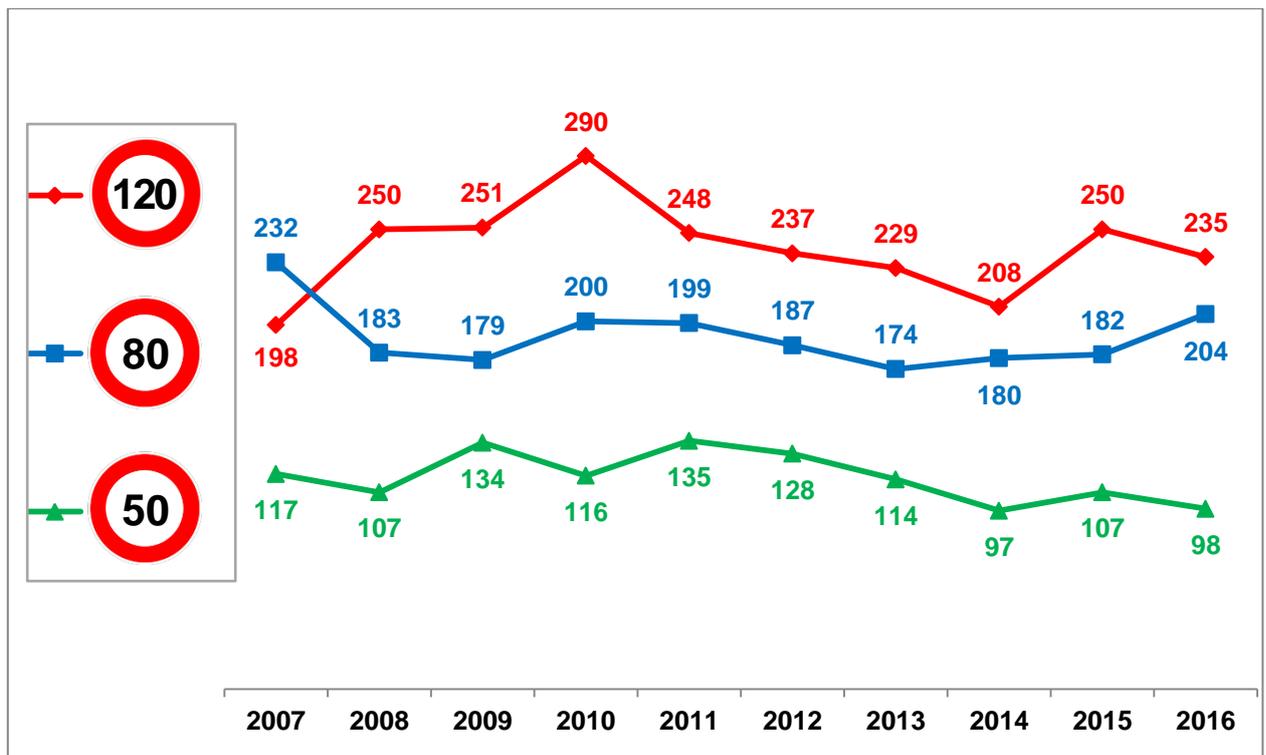
© 2017 Pol cant FR

5.1.4 Infractions enregistrées avec radars mobiles selon lieux



© 2017 Pol cant FR

5.2 Vitesses maximales enregistrées (km/h)



© 2017 Pol cant FR

5.3 Délits de "chauffards"

Ces conducteurs tombent sous le coup de l'article 90/3 et 4 de la loi sur la circulation routière (LCR):

³ Celui qui, par une violation intentionnelle des règles fondamentales de la circulation, accepte de courir un grand risque d'accident pouvant entraîner de graves blessures ou la mort, que ce soit en commettant des excès de vitesse particulièrement importants, en effectuant des dépassements téméraires ou en participant à des courses de vitesse illicites avec des véhicules automobiles est puni d'une peine privative de liberté d'un à quatre ans.

⁴ L'al. 3 est toujours applicable lorsque la vitesse maximale autorisée a été dépassée:

- a. d'au moins 40 km/h, là où la limite était fixée à 30 km/h;
- b. d'au moins 50 km/h, là où la limite était fixée à 50 km/h;
- c. d'au moins 60 km/h, là où la limite était fixée à 80 km/h;
- d. d'au moins 80 km/h, là où la limite était fixée à plus de 80 km/h.

La durée du retrait du permis de conduire est fixée à 2 ans au moins (article 16c/2a^{bis} LCR).

5.3.1 Par type de véhicules

	2014	2015	2016	↓↑
Total infractions	37	62	46	↓
- voitures de tourisme	17	39	30	↓
- dont immatriculées à l'étranger	10	17	19	↗
- motocycles	20	23	16	↓

© 2017 Pol cant FR

5.3.2 Lieux

	2014	2015	2016	↓↑
Intérieur de localité	2	1	0	↓
Extérieur de localité	26	34	22	↓
Sur autoroute	9	27	24	↓

© 2017 Pol cant FR

6 Amendes d'ordre (AO)

6.1 Statistique générale

Plusieurs infractions en matière de circulation, mais aussi certaines liées à d'autres lois (stupéfiants, chiens, vignette autoroute) peuvent être poursuivies en procédure simplifiée par amende d'ordre. La loi sur les amendes d'ordre ([LAO](#)) en précise la procédure.

Le montant des AO facturées correspond au montant des amendes délivrées par les agents.

	2014	2015	2016	↓↑
Total des amendes d'ordre délivrées	59'458	56'894	62'682	↗
- dont AO "circulation"	58'253	55'456	61'290	↗
- dont AO "autres lois"	1'205	1'438	1'392	↘
Montant des AO facturées en CHF	6'761'460	6'985'940	7'161'250	↗

© 2017 Pol cant FR

6.2 Amendes d'ordre "circulation"

Les communes, qui en font la demande, peuvent obtenir une délégation du Conseil d'Etat en matière d'amendes d'ordre. Les personnels communaux sont formés par le responsable du bureau des amendes d'ordre de la Police cantonale. Si tous peuvent sanctionner un véhicule mal stationné sur les routes de leur commune, seuls les policiers communaux peuvent également délivrer des amendes d'ordre pour le trafic roulant (ex.: non-respect d'un stop).

Le tableau ci-dessous présente certaines amendes délivrées par les agents de la Police cantonale.

La liste complète des infractions passibles d'une amende d'ordre est disponible à l'annexe 1 de l'ordonnance sur les amendes d'ordre ([OAO](#)).

	2014	2015	2016	↓↑
Infractions "radar"	48'188	46'124	53'473	↗
Non port de la ceinture de sécurité	3'831	3'332	2'673	↘
- dont enfants de moins de douze ans non attachés	109	124	114	↘
Utiliser un téléphone sans dispositif "mains libres"	2'382	2'235	2'024	↘
Circuler sans feu de jour	279	125	114	↘
Stationner sur une case pour personnes handicapées	64	55	54	→
Ne pas accorder la priorité à un passage pour piétons	38	63	61	↘

© 2017 Pol cant FR

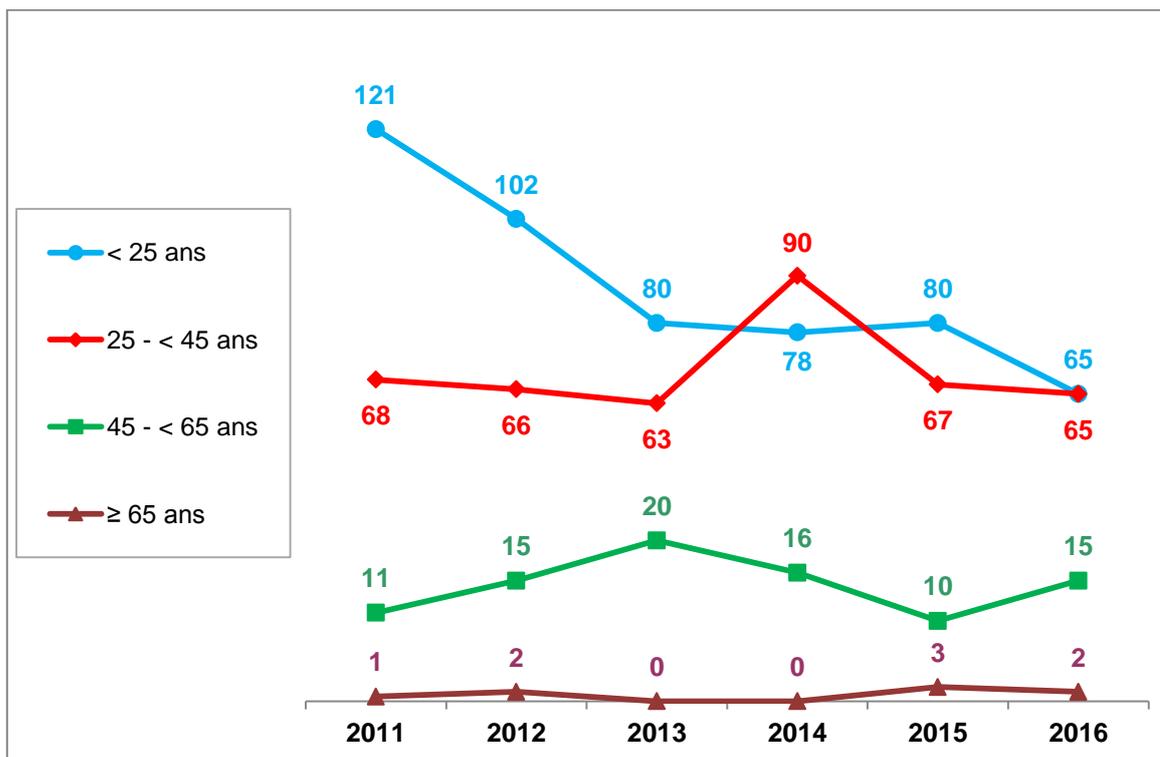
7 Conduites sans autorisation

7.1 Conduites sans permis et sous retrait du permis de conduire

	2014	2015	2016	↕↗
Total des conduites sans autorisation	333	317	317	→
- sans permis de conduire	184	160	147	↘
- sous retrait du permis de conduire	149	157	170	↗

© 2017 Pol cant FR

7.2 Conduite sans permis selon âge des conducteurs



© 2017 Pol cant FR

8 Saisies provisoires du permis de conduire

La saisie du permis de conduire est une attribution spéciale de la police. Elle a un caractère provisoire et intervient sur-le-champ. Cette procédure est prise dans l'intérêt de la sécurité du trafic. La saisie a les mêmes effets qu'un retrait du permis jusqu'à décision de l'autorité administrative, soit la Commission des mesures administratives (CMA) de l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) à Fribourg ([CMA FR](#)).

	2014	2015	2016	↓↑
Total des saisies du permis de conduire	993	888	847	↓

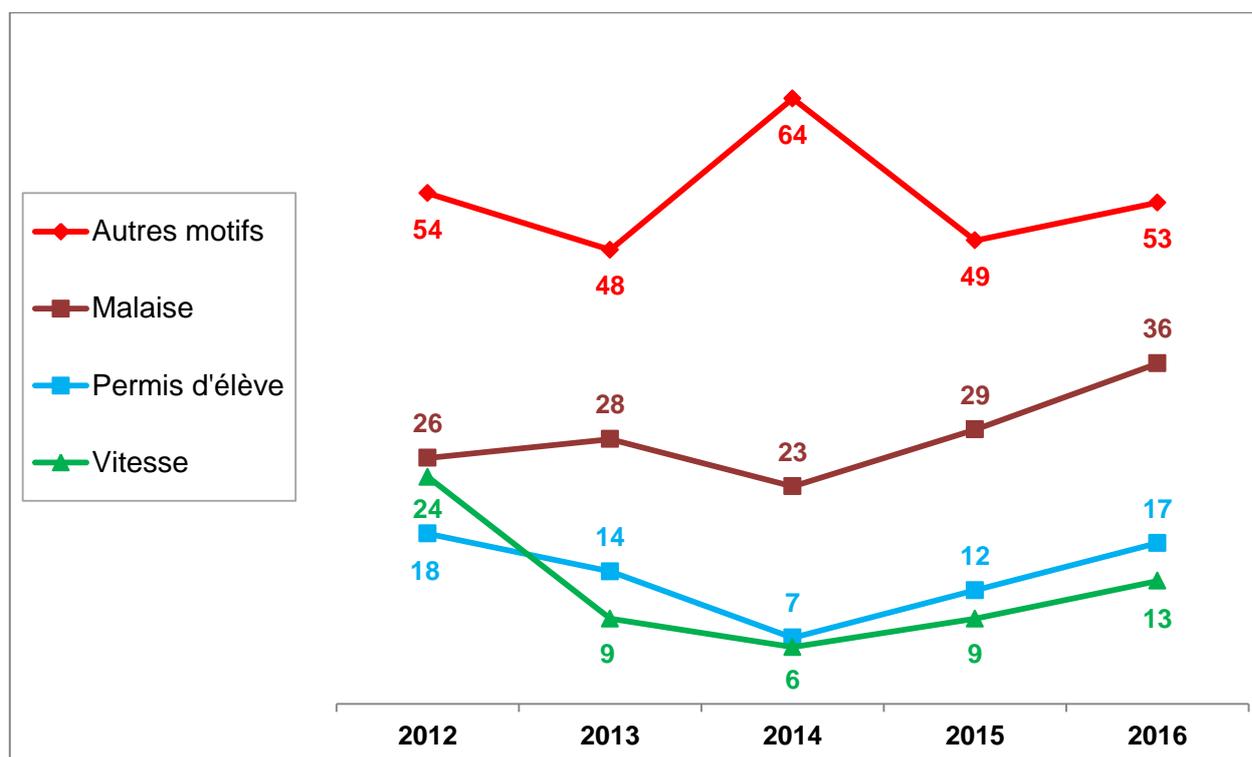
© 2017 Pol cant FR

8.1 Saisies pour incapacité de conduire (alcool, drogues, médicaments)

	2014	2015	2016	↓↑
Saisies pour incapacité de conduire (total)	894	789	728	↓
- dont alcool	592	514	487	↓
- dont influence de drogues / médicaments	258	243	194	↓
- dont alcool et influence de drogues / médicaments	44	32	47	↗

© 2017 Pol cant FR

8.2 Saisies pour d'autres motifs



© 2017 Pol cant FR

9 Divers

9.1 Education routière

9.1.1 Leçons et formations

	2014	2015	2016	↓↑
Leçons de circulation dans les écoles	1'336	1'350	1'360	↗
Patrouilleurs scolaires enfants formés	1'229	1'224	1'118	↘

© 2017 Pol cant FR

9.1.2 Effort rentrée scolaire (Resco)

La Police cantonale soutient la campagne du bpa et du TCS en effectuant des contrôles après les vacances d'été, et depuis 2015, aussi après celles de Noël et de Pâques.

	2014	2015	2016	↓↑
<u>Contrôles de circulation</u>	149	1'439	1'779	↗
Infractions constatées	24	170	236	↗
<u>Contrôles radar</u>	43	73	118	↗
Véhicules contrôlés	16'749	25'526	40'051	↗
Infractions enregistrées	605	699	3'073	↗
Plus hautes vitesses <u>enregistrées</u>				
- dans le 50 km/h	92 km/h	86 km/h	84 km/h	↘
- dans le 30 km/h	55 km/h	51 km/h	61 km/h	↗

© 2017 Pol cant FR

9.2 Trafic poids lourds et cars

9.2.1 Contrôles et accidents

	2014	2015	2016	↓↑
Nombre de véhicules contrôlés	1'097	1'112	867	↘
- dont véhicules immatriculés en Suisse	864	870	664	↘
- dont véhicules immatriculés à l'étranger	233	242	203	↘
Total des infractions constatées	231	249	184	↘
- dont surcharges	102	106	85	↘
Accidents de camions et cars	71	86	77	↘
Accompagnements de transports spéciaux	355	350	301	↘

© 2017 Pol cant FR